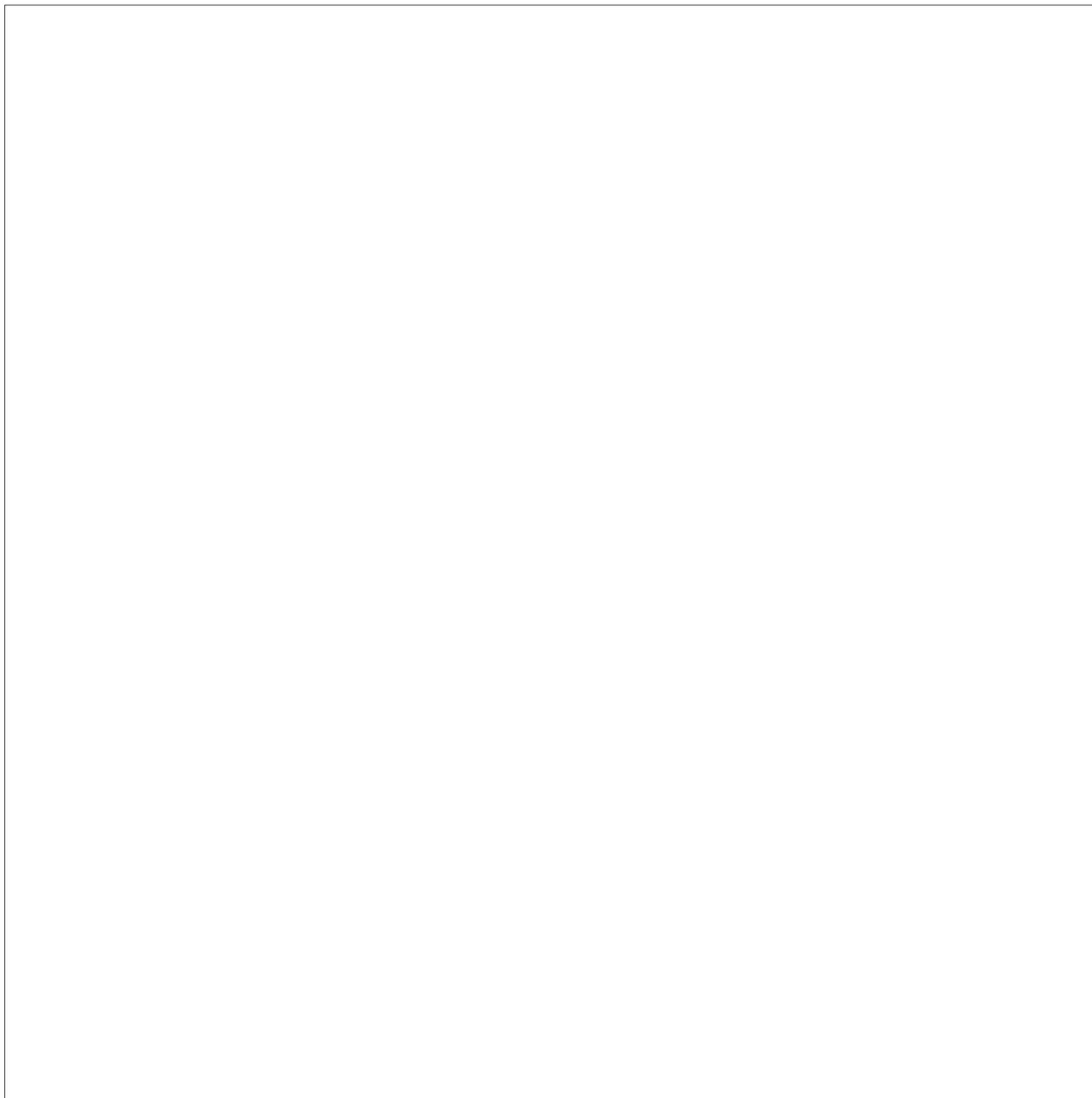


Les Archives départementales de Tarn-et-Garonne ont effectué un travail de recensement précis des cartes du combattant conservées dans les archives de l'ONAC.

Leur numérisation et leur indexation exhaustive permettent aujourd'hui de révéler qui étaient ces hommes, appelés "anciens combattants", et quelles étaient leurs physionomies.



Trombinoscope sur la lettre V

Rechercher un Combattant

[Fichier général nominatif A à Z correspondant aux cartes de combattant](#)

Cartes du combattant numérisées :

[A](#) [B](#) [C](#) [D](#) [E](#) [F](#) [G](#) [H](#) [I](#) [J](#) [L](#) [M](#) [N](#) [O](#) [P](#) [Q](#) [R](#) [S](#) [T](#) [U-V](#) [W-Z](#).

Les numérisations proviennent soit de l'association Mémoire 82 soit des Archives départementales. Les noms et prénoms reportés dans le fichier d'indexation sont la transcription stricte des écrits sur les cartes.

Les cartes du combattant conservées aux Archives départementales

Trois ensembles identifiés sous les cotes 1074W 110-2, 1313W 2 et 1418W 1-6 ont fait l'objet soit d'une numérisation, soit d'une indexation.

Au total, cela concerne 2869 cartes du combattant.

D'autres cartes seront amenées à grossir les rangs de cette collection, au fur et à mesure des versements du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

La grande majorité des cartes mises en ligne proviennent de cette administration, auprès de laquelle les cartes périmées étaient renvoyées pour renouvellement (d'où la présence de tampons, de ratures ou d'écrits au crayon). Sont venues s'y greffer des cartes collectées auprès des particuliers par l'association Mémoire 82 et cédées aux Archives départementales, avec leur numérisation.

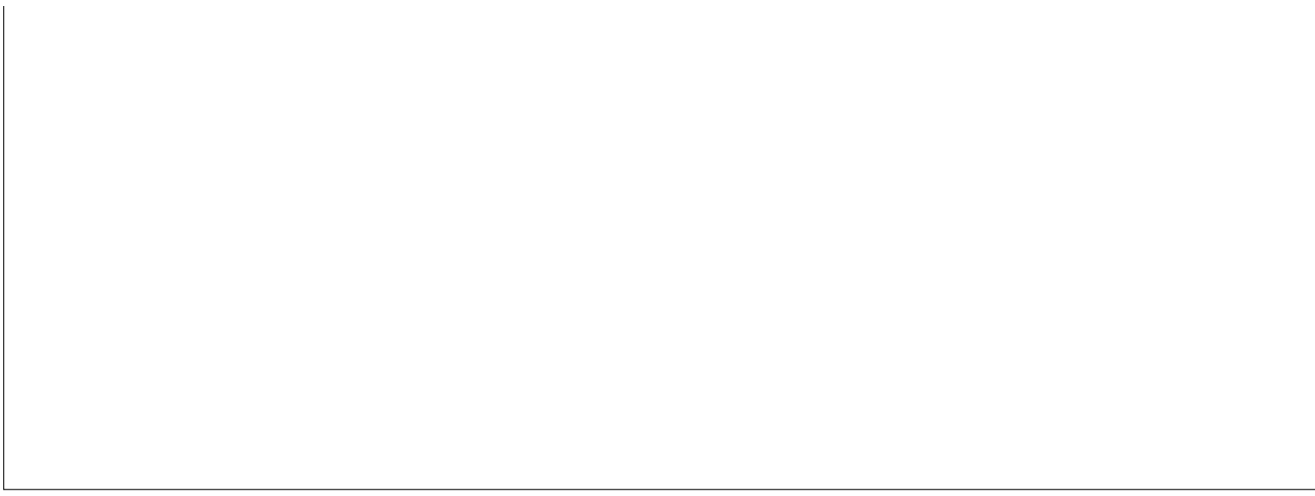
Ces 2869 cartes sont classées dans des fichiers PDF suivant la première lettre patronymique. En complément de ces fichiers d'images, vous disposez d'un fichier nominatif vous permettant d'effectuer une recherche en plein texte sur les patronymes ou sur les communes de résidence.

Si vous disposez dans vos archives familiales des cartes de combattants Tarn-et-garonnais d'origine ou de résidence, vous pouvez nous les confier pour numérisation : elles rejoindront ainsi le mémorial des combattants créé par les Archives départementales.

Informations complémentaires

C'est sous la pression des associations d'anciens combattants que l'État a créé un système d'aide, dont celui de la carte du combattant, instituée par la loi de finances du 19 décembre 1926. L'Office national des combattants (ONC, futur ONAC - Office National des Anciens Combattants) reçoit pour mission première d'assurer la délivrance de cette véritable carte d'identité du monde combattant (décret du 28 juin 1927).





1074W : LAGARD Paul, en tenue militaire au moment de son incorporation

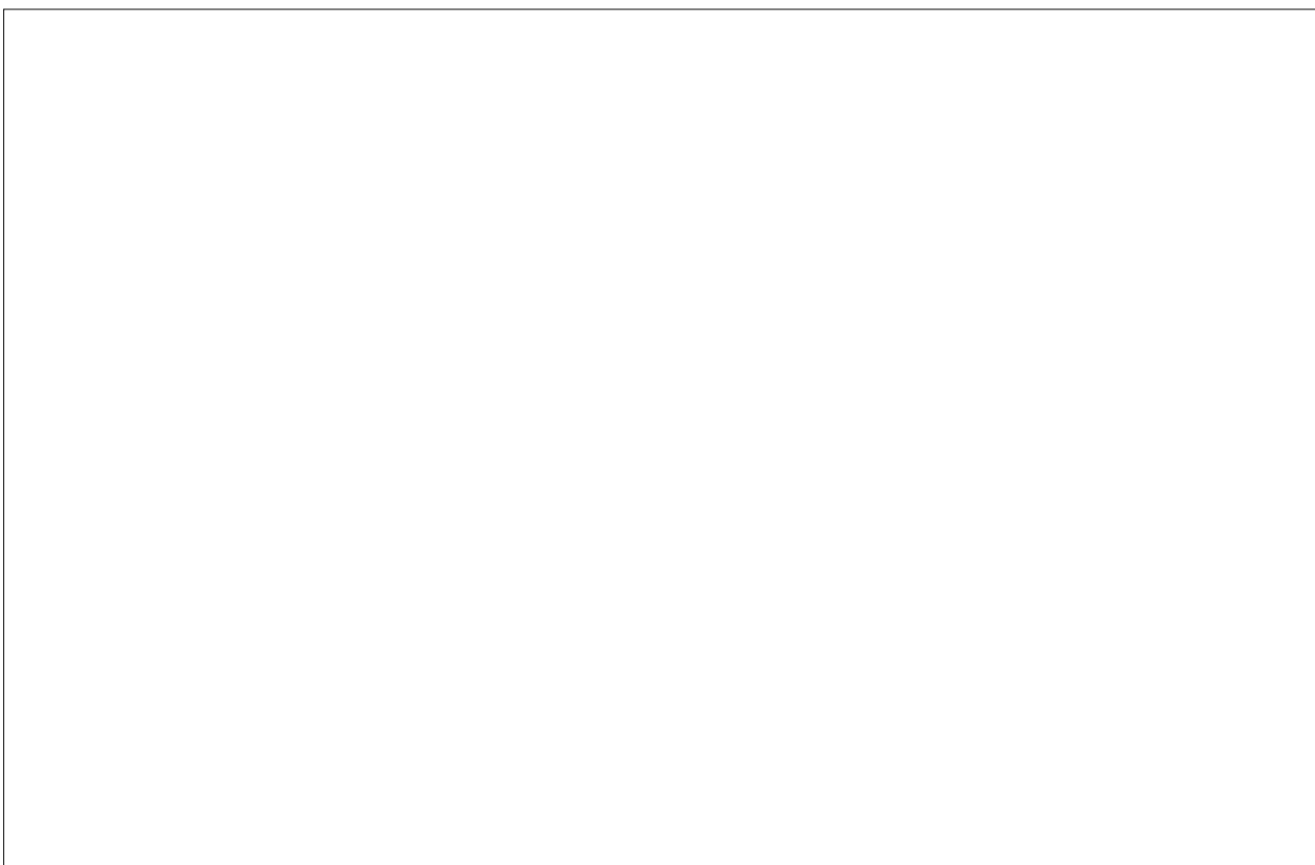
Tous les combattants de la guerre 14-18 n'en ont pas bénéficié.

Il fallait qu'ils la demandent et qu'ils aient combattu pendant au moins 90 jours.

Sa possession octroyait des aides matérielles à la personne, aux familles, des prêts bonifiés et autres avantages fiscaux, la retraite du combattant, jusqu'à l'aide pour les frais d'obsèques.

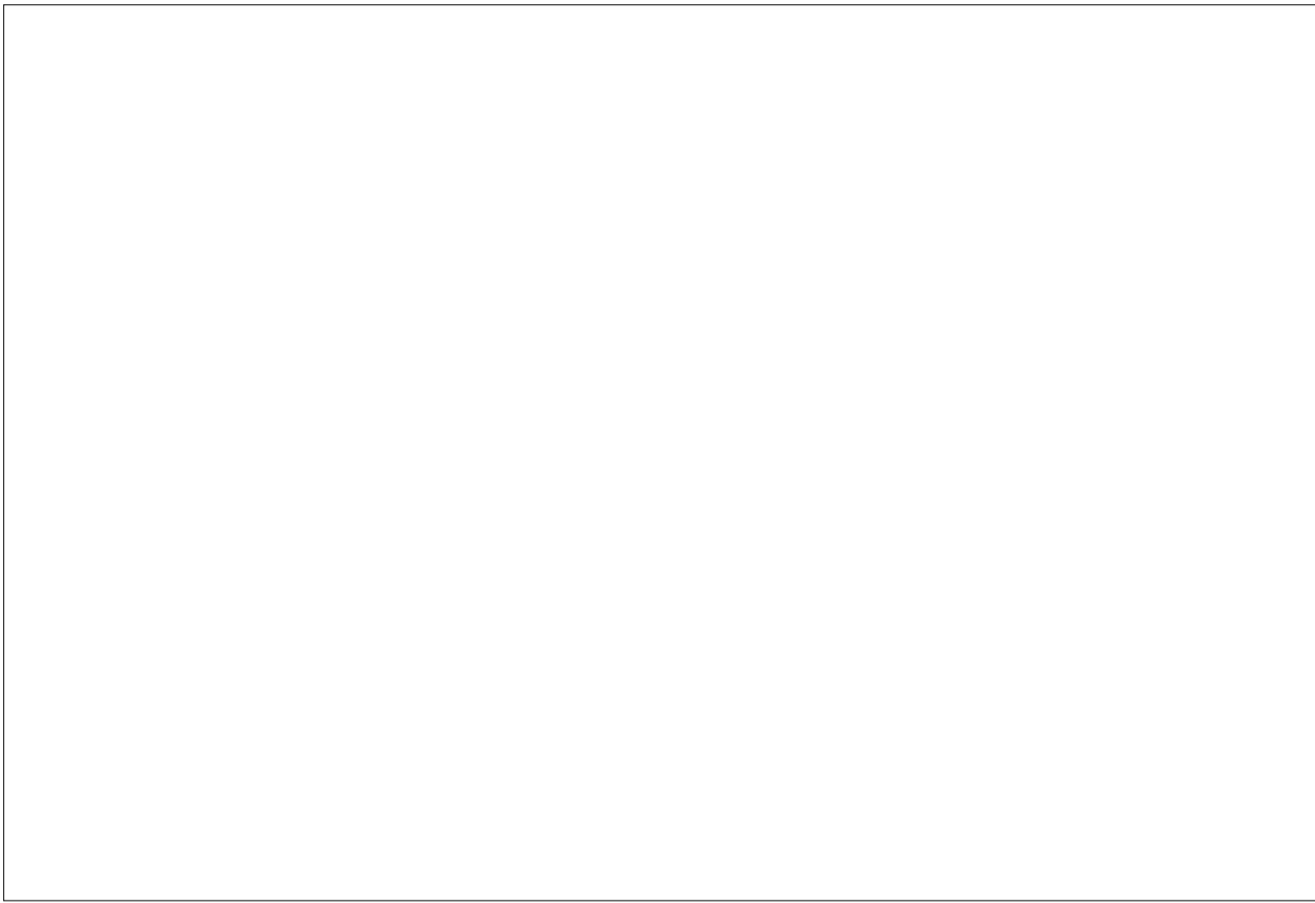
Dès lors que le demandeur obtenait satisfaction, un dossier était ouvert à l'ONAC et alimenté par les pièces nécessaires aux prestations : état de service militaire, comptes rendus de visites médicales, demandes diverses, extraits du rôle d'imposition, enquêtes sociales, contrats de prêt bancaire, avis de décès, factures d'obsèques, extraits du livret de famille et la carte périmée que le bénéficiaire devait restituer lors de chaque renouvellement.

Figurent donc ici les cartes des soldats rentrés dans leurs foyers et qui ont effectué au moins un renouvellement entre 1927 et leur décès.



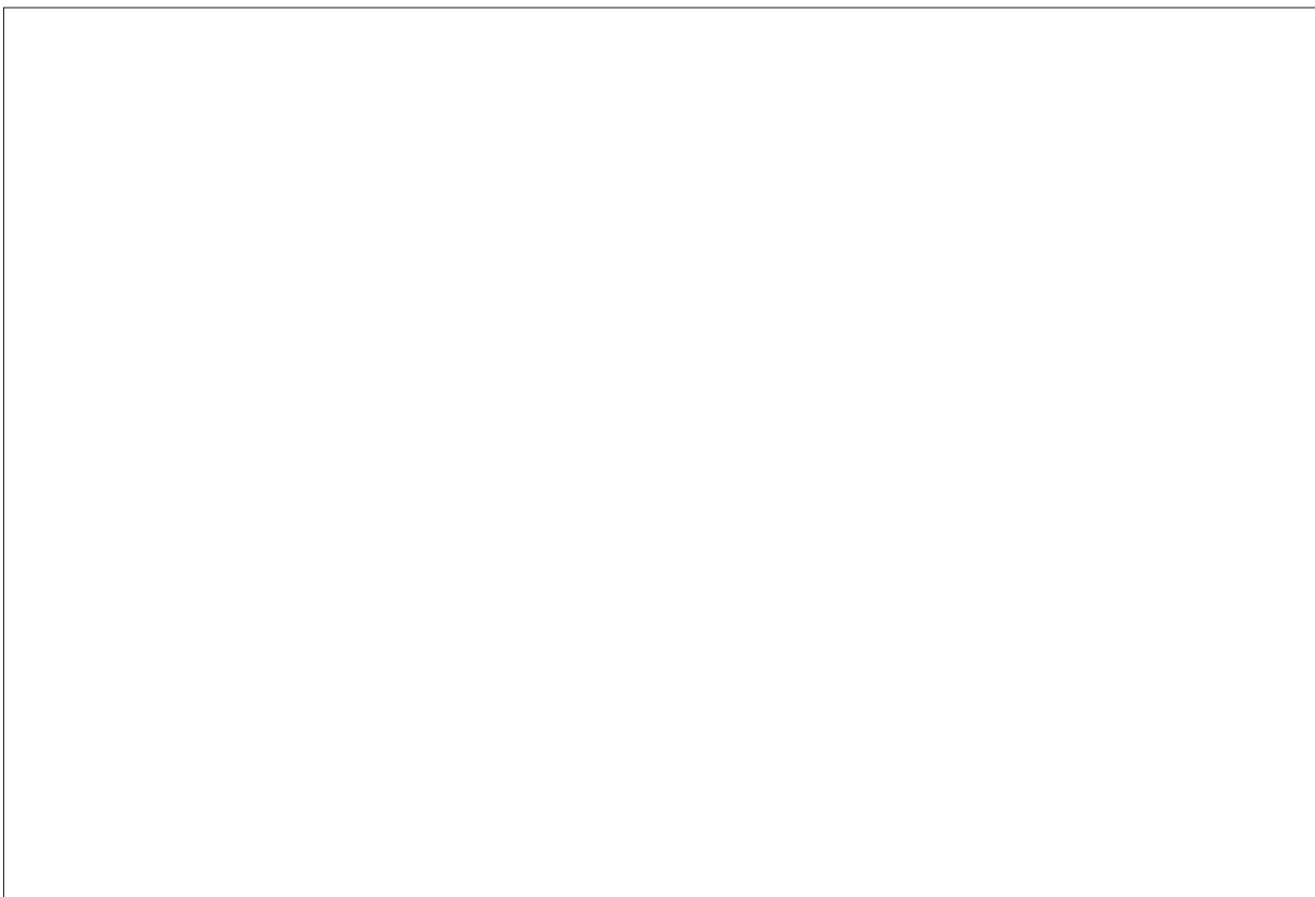
1418W : LASSABATHIE Felix, photo personnelle en tenue militaire

Y figurent toujours au recto une photo et les indications des nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du titulaire. Le verso précise qu'il est autorisé à porter l'insigne de la croix du combattant.



1418W : VENTRESQUE André, photo d'identité

Les photographies d'identité prédominent, parfois prises au moment de l'incorporation du soldat. De façon plus anecdotique, on découvre des photographies personnelles découpées, prises dans un cadre familial, professionnel ou militaire. Certaines cartes n'ont malheureusement plus de « visage » à présenter, la photographie ayant sûrement été réutilisée par la famille ou l'administration.



1074W : DAVASSE Jean, photo personnelle découpée